



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 107467

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation dans la bande de Gaza. De nombreuses associations françaises s'indignent du blocus de la bande de Gaza et des conséquences tant humanitaires qu'économiques qui en découlent. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser les démarches entreprises par la France et l'Union européenne pour améliorer la situation dans cette région et la position du Gouvernement concernant une éventuelle levée du blocus.

Texte de la réponse

La France s'est toujours opposée au blocus de la bande de Gaza et exige l'application de la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 8 janvier 2009, au moment de l'opération « Plomb durci » de l'armée israélienne. Cette résolution appelle dans son deuxième alinéa au libre approvisionnement et à la libre distribution à travers Gaza de l'aide humanitaire, comprenant notamment de la nourriture, du carburant et des médicaments. La France reste préoccupée, par ailleurs, par la contrebande d'armes en direction des groupes islamistes radicaux dans la bande de Gaza. Elle condamne fermement les tirs de roquettes effectués contre Israël depuis Gaza par les groupes armés palestiniens et affirme le droit d'Israël à se défendre contre le terrorisme. Pour autant, la décision prise par le Gouvernement israélien de fermer les points de passage vers Gaza constitue une mesure disproportionnée, dont l'ensemble de la population civile subit les conséquences désastreuses. Le blocus est illégal. Il est de plus contre-productif, notamment du fait que le Gouvernement du Hamas tire certains dividendes de l'économie des tunnels. Lors du Conseil des affaires étrangères du 14 juin 2010, l'Union européenne a appelé Israël à un changement fondamental de politique et a donné mandat à la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, pour étudier la mise en place d'un mécanisme européen d'appui à la réouverture des points de passage vers Gaza. La France est favorable à la mise en place d'une supervision douanière européenne. Le principe d'un allègement du blocus de Gaza a été décidé en juin 2010 par les autorités israéliennes, au lendemain de la flottille humanitaire. Diverses mesures ont été prises ou annoncées depuis : autorisation des importations, hormis une liste de produits, et facilitation des projets de développement mis en oeuvre par la communauté internationale (juillet 2010), puis autorisation de l'exportation de produits agricoles, d'ameublement et d'industrie légère (décembre 2010). Ces mesures vont dans le bon sens et ont permis une augmentation du volume de biens entrant à Gaza. La France appelle à leur mise en oeuvre rapide et complète et considère que d'autres mesures restent nécessaires notamment pour ouvrir de nouveaux points de passage existants, augmenter leurs capacités, autoriser les exportations depuis la bande de Gaza et libéraliser les conditions de circulation des personnes. La France accorde une attention particulière à la situation humanitaire à Gaza et un tiers de notre aide publique aux territoires palestiniens (68 Meuros par an) bénéficie à ce territoire. La France a notamment aidé à la réhabilitation du service des urgences de l'hôpital Al Qods et elle participe avec d'autres donateurs à la mise en place d'une station d'épuration d'eau à Beit Lahya. Le service de coopération du consulat général de France à Jérusalem a mis en place en 2010 un programme de soutien aux pêcheurs de Gaza afin de

développer leurs activités professionnelles. L'AFD finance un programme d'appui aux entreprises privées gazaouies du secteur des technologies de l'information et de la communication. Un projet de sauvetage et de réhabilitation du site archéologique de Tell Umm'Amer (monastère de Saint-Hilarion), en coopération avec l'Université islamique de Gaza, l'Unesco et sous l'autorité scientifique de l'école biblique et archéologique française de Jérusalem, a été lancé. La France est le seul pays maintenant un centre culturel dans la bande de Gaza. Elle fait enfin partie des principaux donateurs à l'UNRWA et accorde, dans ce cadre également, un soutien particulier à ce territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107467

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4368

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8059